

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

AU QUAI D'ORSAY

L'importance excessive trop souvent attachée par le public français et par la presse à certains incidents de notre situation, — l'on ne saurait vraiment dire de notre politique intérieure, — a empêché l'opinion de prêter l'attention qu'elle mérite à la réunion, à Paris, de la commission diplomatique chargée d'élaborer le texte définitif du traité de paix entre l'Espagne et les Etats-Unis.

Si jamais la France s'est montrée fidèle à la mission de civilisation et d'humanité qui est une de ses plus chères et de ses plus nobles traditions, c'est sans nul doute en cette circonstance.

La tâche accomplie par la diplomatie de la République française à Washington et à Madrid a été des plus honorables. Dans une large mesure, elle a contribué à une pacification plus rapide qu'on aurait pu l'espérer.

Entratous, notre ambassadeur à Washington, M. Jules Cambon, s'est, comme chacun le sait déjà, particulièrement distingué dans les négociations qu'il a conduites à Washington, — négociations délicates et à certains jours difficiles. — On ne pouvait, de l'aveu de tous les juges compétents, montrer plus de tact et plus d'habileté que ne l'a fait M. Jules Cambon pour obtenir du gouvernement des Etats-Unis la cessation des hostilités contre l'Espagne désormais désarmée et vaincue.

L'intervention de la France ne pouvait avoir qu'un caractère de conciliation tout moral et tout officieux. Il fallait avant tout qu'il ne pût s'élever le moindre doute sur l'esprit d'impartialité et de désintéressement qu'elle apportait dans la tentative de conciliation qui a si brillamment réussi.

En agissant de la sorte, la France, cependant, — il est d'autant plus juste de le reconnaître et de le proclamer, que trop souvent nous nous abaissons et nous nous rapetissons comme à plaisir, — a rendu au monde entier un service des plus précieux. Non seulement elle a épargné à l'Espagne de nouveaux et inutiles sacrifices et contribué à donner à la victoire des Etats-Unis une apparence moins dure, et, pour tout dire, plus humaine, mais encore elle a écarté pour les puissances de l'Europe le danger, toujours très grand, de se trouver en antagonisme, alors que la guerre est allumée sur un des points du globe.

Encore bien que nous vivions à une époque où, en vertu de l'axiome cher au prince de Bismarck « la force prime le droit », il n'est pas moins vrai qu'au cours de ces dernières années, la diplomatie a très notablement participé au maintien de la paix générale.

Rarement, plus que cette fois, cette vérité n'a été évidente.

En choisissant Paris comme siège des négociations qui doivent aboutir à une paix définitive, les Etats-Unis et l'Espagne ont rendu à la France républicaine un témoignage qui ne doit pas passer inaperçu, au lendemain surtout du jour où l'allié de la République française, le Tsar de Russie, vient de faire la solennelle démonstration pacifique encore présente à toutes les mémoires, et dont les résultats pourraient être si heureux

pour l'Europe, si elle comprenait tout l'avantage à entrer dans cette voie qui est celle de l'avenir.

En attendant, c'est un heureux symptôme, et l'on pourrait dire une des espérances sinon des consolations de l'heure présente, que de voir, presque à la veille de l'Exposition universelle de 1900, se réunir à Paris, pour y accomplir une mission de paix et d'humanité, les mandataires de deux Etats qui viennent de soutenir une lutte si vive.

Si nous avons à émettre un vœu, avec toute la discrétion qui convient envers nos hôtes, ce serait que la grande République américaine, que la France a, dans une si large mesure, contribué à fonder et à laquelle nous rattachent tant de sympathies, se montrât aussi modérée, aussi généreuse qu'il est possible envers cette vieille et chevaleresque nation espagnole dont le nom se rattache, d'une manière si directe et si étroite, à la découverte même du Nouveau-Monde.

Dans leur intérêt même, nous souhaiterions que ce fût dans cet esprit que les Etats-Unis, maîtres d'ores et déjà ircontestés, de Cuba et de Porto Rico, abordassent la question des Philippines, point délicat des négociations qui viennent de s'ouvrir.

Notre expérience même n'est-elle pas le meilleur, le plus frappant exemple de l'avantage qui s'attache pour une nation victorieuse à ne pas abuser de son triomphe ?

La situation serait-elle ce qu'elle est restée entre la France et l'Allemagne, si le traité de Francfort n'avait élevé entre elles l'insurmontable barrière que l'on appelle la question d'Alsace-Lorraine ?

Puissent donc les deux peuples dont les représentants sont, à cette heure, réunis au quai d'Orsay, signer un traité de paix qui consacre non des haines latentes, mais un définitif et fécond apaisement. C. R.

Comment on s'explique aujourd'hui

Nous lisons dans le *Petit-Bleu* :

Certain soir, dans un couloir de l'Opéra, le directeur d'une feuille impérialiste et le rédacteur en chef d'une gazette d'autre couleur, s'injurièrent pour un tout autre sujet que le wagnésisme ; puis après quelques paroles, ils se lacérèrent mutuellement leurs habits de soirée et s'empoignèrent avec une ardeur de rouliers. Le contrôleur du théâtre prévint le capitaine municipal de service, qui répondit dédaigneusement :

— Laissez-les faire, ce n'est rien ; des journalistes qui s'expliquent.

Aujourd'hui, l'on « s'explique » à la façon de ces deux adversaires ; le pamphlet n'est plus « l'artillerie volante de la presse », c'est un cours de coups de poing dans le bas-ventre et de coups de pied dans les gencives, c'est une arme d'arpin et de chevalier de Ménilmontant.

On n'a qu'à lire certains journaux pour se convaincre de la justesse de cette affirmation.

INFORMATIONS

Convocation d'électeurs sénatoriaux

Les conseils municipaux des communes comprises dans le département de la Marne

sont convoqués pour le dimanche 16 octobre 1898, à l'effet de nommer leurs délégués et suppléants, en vue de l'élection d'un sénateur.

M. Lockroy à Toulon

M. Lockroy a été reçu à Toulon par le maire qui, au nom de la population républicaine lui a souhaité la bienvenue.

Le ministre de la marine a distribué plusieurs décorations, puis il a longuement visité les hospices civils et militaires.

Les obsèques de M^{me} Carnot

Les obsèques de M^{me} Carnot ont été célébrées à la Madeleine au milieu d'une affluence très considérable.

Incident de Frontière

Ces jours derniers on a conduit à la prison de Mendrisio deux gardes-frontières italiens arrêtés sur le territoire suisse, près de Stabbio. Ces deux individus s'étaient installés dans une cabane appartenant aux gardes suisses, à 100 m. en deça de la frontière. Cernés par quatre douaniers suisses, les deux italiens ne se sont rendus que lorsque des revolvers ont été braqués sur eux.

La Revision

Le *Gaulois* dit que M. Manau, procureur général, a eu un long entretien avec le garde des sceaux :

« Nous n'avons, ajoute-t-il, sur cette conversation, pas le moindre renseignement précis ; mais nous croyons savoir que l'entente la plus absolue et une parfaite communion de vues s'est manifestée entre MM. Sarrrien et Manau. »

La *Lanterne* croit savoir que la lettre du ministre de la justice à M. le procureur général Manau vise un autre fait nouveau qui n'est point sans importance :

« Au cours de ses perquisitions dans l'instruction sur les faux « Blanche » et « Spe-ranza », M. Bertulus saisit une lettre d'Esterhazy à du Paty, écrite à la fin de 1897, au moment où le correspondant de M^{me} de Boulancy allait passer en conseil de guerre. Esterhazy y écrivait à son ami et complice du Paty de Clam : « Si vous n'êtes pas sûr » des experts, je dirai qu'on a décalqué mon » écriture. »

Il résulte de cette lettre :

1° Qu'Esterhazy s'avouait l'auteur du bordereau, puisque, redoutant que les experts ne reconnussent son écriture, il inventait l'expédient du décalque ;

2° Que Du Paty de Clam qui, après avoir reçu cet aveu d'Esterhazy, a néanmoins affirmé devant le conseil de guerre de 1897 que le bordereau était de la main de Dreyfus, aurait fait un faux témoignage ;

3° Que Dreyfus ne serait pas l'auteur du bordereau, seul document sur lequel s'appuyait l'acte d'accusation de 1898.

En Chine

Un télégramme de Pékin, annonce que la femme du ministre d'Italie a été attaquée par la foule, et que les ministres étrangers ont envoyé au gouvernement chinois, une note collective lui demandant de mettre fin aux attaques contre les Européens, et de punir les individus qui s'en sont rendus coupables.

Un dépêche de Shanghai annonce que des navires de guerre allemands, sont partis en toute hâte de Kiao-Tchéou à destination de Takou.

Le *Morning Post*, croit que le partage de la Chine est décidé et accueille avec satisfaction l'entrée en lice des Américains.

Le Commandant Esterhazy

Un journal a annoncé qu'un mandat d'amener avait été lancé contre le commandant Esterhazy ; il s'agissait, dans l'espèce, de la plainte en escroquerie déposée contre lui par son cousin Christian ; l'affaire est toujours soumise à l'enquête préliminaire, c'est-à-dire qu'aucun juge d'instruction n'a été désigné encore par le parquet ; toutefois, dans quelques jours, cette affaire recevra sa solution définitive.

Cartes d'identité

Le sous-secrétaire d'Etat aux postes et télégraphes vient de décider que les cartes d'identité délivrées à Paris par la préfecture aux vélocipédistes, seront admises dorénavant aux guichets de poste, comme pièce d'identité pour la délivrance des chèques et le paiement des mandats.

Congrès socialiste

Le congrès socialiste de Stuttgart a abordé la pièce de résistance de son ordre du jour : la discussion de la résolution protestant contre le discours prononcé par l'empereur le 5 septembre à Eynhausen menaçant de travaux forcés quiconque conseille aux ouvriers de se mettre en grève.

Le compagnon Fischer a prononcé des paroles qui auront un grand retentissement.

Il a pris nettement parti pour le prolétariat souffleté par les paroles de l'empereur.

Une grève générale

Le grave mouvement gréviste continue à se propager parmi toutes les corporations du bâtiment. Dans une réunion qu'ils ont tenue à la Bourse du travail, les ouvriers des chambres syndicales des serruriers et des maçons, au nombre de deux mille, ont décidé de ne pas reprendre le travail avant d'avoir obtenu pleine et entière satisfaction, et se sont prononcés pour la grève générale.

Grève du bâtiment

Le citoyen Coutant, député socialiste, vient d'adresser à M. Brisson une lettre où il l'avertit, qu'à la rentrée des Chambres, il interpellera le Gouvernement sur sa non intervention auprès de certains entrepreneurs de travaux publics.

Le Successeur de M. Périvier

M. Forichon, qui remplace M. Périvier comme premier président de cour de Paris, est né à Châteauroux en 1848. Bâtonnier de l'ordre des avocats de cette ville, il entra dans la magistrature en 1879, comme procureur de la République à Châteauroux. Avocat général, puis procureur général à Bourges, en 1883, il devint secrétaire général du ministère de la justice en 1885, lorsque M. Brisson, président du conseil, était garde des sceaux. Il passa ensuite à la cour de cassation comme conseiller.

M. Forichon a été nommé membre du conseil de l'ordre de la Légion d'honneur, lorsque ce conseil a été renouvelé.

Municipalité dissoute

Le président de la République décrète que le conseil municipal de la commune d'Alger est dissous.

Les anarchistes

On lit dans le *Moniteur* :

Un chemin de fer passant devant les bois en feu de Gennes (Maine-et-Loire) a été entendu faisant ces réflexions suggestives :

« Ce n'est rien cela. Vous verrez quand nous mettrons le feu aux maisons ! »

Puis il s'est jeté dans les fourrés et on n'a

pu l'arrêter. La gendarmerie fait une enquête. Le pays est terrorisé. 250 hectares ont été dévastés par le dernier incendie, malgré leurs efforts, la population et les troupes n'ont pu circonscrire le foyer qu'à près quinze heures de travail. On estime à plus de 3,000 le nombre des hectares de bois incendiés, cet été, dans l'arrondissement de Saumur.

**La propagande nationaliste
A Lyon**

Une manifestation nationaliste s'organise à Lyon pour protester contre la révision du procès Dreyfus et les agissements du ministère.

Trois grands meetings auront lieu les 14, 15 et 16 octobre. On annonce comme devant y prendre la parole : MM. Millevoye, Lasies, Georges Thiébaud et plusieurs députés du groupe nationaliste.

Un de ces meetings sera présidé par le général Jacquy, député des Landes.

La manifestation se terminera par un grand banquet de « manifestation patriotique » auquel prendront part tous les groupes patriotes de la région lyonnaise.

Révocation d'un agent

A la suite de la protestation qui lui a été adressée par MM. de Pressensé, Mathias Morhardt et Ernest Vaughan, M. Blanc, préfet de police, a prononcé la révocation d'un agent. Au cours de la manifestation de dimanche dernier, cet agent s'était livré à des voies de fait sur une personne arrêtée au poste de police des Ternes.

CHRONIQUE LOCALE

Les Cavaignac

Nous croyons qu'après les inoubliables fêtes de Souillac, présidées par M. Cavaignac, ancien ministre de la guerre, il n'est pas déplacé de dire quelques mots de la famille Cavaignac, originaire du Lot.

Cavaignac Jean-Baptiste, membre de la Convention et du Conseil des Cinq Cents, né en 1762 à Gourdon (Lot), mort à Bruxelles en 1829, était avocat au Parlement de Toulouse lorsqu'éclata la Révolution, dont il embrassa les principes avec une exaltation qui lui valut successivement sa nomination à des fonctions municipales et départementales, et enfin, en 1792 à celles de représentant du Département du Lot à la Convention Nationale. Lors du procès de Louis XVI, il vota la mort sans sursis.

Lorsqu'éclata le mouvement insurrectionnel du 1^{er} prairial, il fut investi, dans cette circonstance critique, du commandement supérieur de la force armée dont disposait la Convention ; il ne put réussir à empêcher l'envahissement du local des séances de l'assemblée par les sections révoltées ; et, sans le dévouement d'un généreux citoyen à qui la Convention vota un sabre d'honneur, il eût même péri, assassiné, comme son malheureux collègue Féraud.

Au 13 vendémiaire an IV, il contribua au triomphe de la Convention sur les sections insurgées, et, peu de temps après, fut nommé membre du Conseil des Cinq Cents.

Cavaignac (Louis-Eugène), général de division, ancien chef du pouvoir exécutif, du 28 juin au 20 septembre 1848. Reçu à l'école Polytechnique. Après avoir fait les campagnes de Morée, en 1828 et 1829, il se trouvait en garnison à Arras, quand on y reçut la nouvelle de la révolution de juillet 1830, et fut alors le premier parmi les officiers de son régiment qui se prononça en faveur du mouvement. A Metz, il se prononça hautement pour le nouveau gouvernement républicain. En 1832, le général commandant la division, voulant savoir au juste à quoi s'en tenir sur les rapports qu'il recevait sur le capitaine Cavaignac, le manda auprès de lui, et lui demanda si un jour d'émeute, il ferait son devoir dans le cas où il aurait des républicains à combattre, Cavaignac répondit nettement « non ».

Dans les nombreuses campagnes qu'il a faites, notamment en Afrique, quoique d'une complexion délicate et d'une santé chancelante, il a toujours supporté avec une résignation admirable les fatigues de la vie des camps ; il fut un exemple stimulant pour le soldat, qui le voyait toujours le premier au feu et le dernier sous la tente.

A la suite du crime de décembre, le général Cavaignac fut arrêté pendant quelques jours, par les agents de « Napoléon le Petit ».

Élu député de la Seine, au Corps législa-

tif, en 1852, il refusa de prêter serment, et fut par ce fait déclaré démissionnaire.

Il est mort le 28 octobre 1857.

On a du général Cavaignac un mémoire intitulé : *De la régence d'Alger, note sur l'occupation*. Cette œuvre sagement pensée, et puissamment écrite, contient des vues utiles et des aperçus éminemment pratiques.

Brevet élémentaire

Soixante-cinq jeunes filles ont pris part aux épreuves écrites ; quarante-deux ont été admises aux épreuves orales.

Voici les noms de celles qui ont été définitivement reçues :

Mlles Arnal, Bénésit, Bennet, Berny, Bessières, Bosc, Bourdarie, Boyssel, Calmon, Cazor, Combrade, Deauze, Delbos, Descargues, Fabre Eulalie, Fabre Marie, Feyt, Gagnebè, Gary, Gorry, Grand Marie, Grand Marguerite, Labarthe, Laborde, Lafage, Lamouroux, Lavernhe, Marty, Moles, Mazillié, Muratel, Pouzergues Jeanne, Pouzergues Angèle, Treillard, Treuillé, Vermande, Vigne.

Mouvement d'instituteurs stagiaires

Par décision de M. l'inspecteur d'Académie, en date du 1^{er} octobre, sont nommés les instituteurs et les institutrices stagiaires dont les noms suivent :

Mlle Dufour, d'Issendolus, à Vaylats, chargée de la direction de l'école ; Mlle Menauge, de Fages (Saint-Martin-de-Vers), à Saint-Hilaire (Lalbenque), chargée de la direction de l'école ; Mlle Gasc, élève-maîtresse, à Cras, chargée de la direction de l'école ; M. Bénèche, élève-maître, à Bédier, adjoint ; Mlle Delsol, de Flaujac, (Lalbenque), à Thédillac, chargée de la direction de l'école ; Mlle Périé, élève-maîtresse, à Thémimes, adjointe ; Mlle Chazal, élève-maîtresse, à Saint-Céré, adjointe ; Mlle Bergerol, de Condat, à Luzech, chargée de la direction de l'école ; Mlle Péchayraud, élève-maîtresse, à Lebreil, chargée de la direction de l'école ; M. Ginibre, élève-maître, à Frayssinet-le-Gourdonnais, adjoint ; M. Vidal, instituteur adjoint à Cahors (Vieux-Palais), à Cazals, adjoint.

Mouvement dans le personnel des instituteurs

Par arrêté de M. le préfet du Lot, en date du 3 octobre 1898, rendu sur la proposition de M. l'inspecteur d'académie, sont nommés :

M. Roussel, instituteur titulaire à Issendolus (non installé) instituteur titulaire à Vaylats ; M. Pouget, instituteur titulaire à Vaylats (non installé), instituteur titulaire à Issendolus ; M^{me} Roussel, institutrice à Issendolus (non installée) institutrice titulaire à Vaylats ; M. Triolet, instituteur titulaire à Leyme (non installé), instituteur titulaire à Autoire ; M. Bessières, instituteur adjoint titulaire à Conorès, instituteur titulaire à Leyme ; M^{me} Bessières, institutrice titulaire à Conorès, institutrice titulaire à Leyme ; M. Bouhomme, instituteur titulaire à Formarède (non installé), instituteur titulaire à Calès ; M. Audubert, instituteur titulaire à Calès, non installé, instituteur titulaire à Pomarède ; M^{me} Naves, institutrice titulaire adjointe à Cahors (rue du Lycée), institutrice titulaire adjointe à Cahors (vieux Palais), Mlle Vidal, institutrice titulaire adjointe à Cahors (vieux Palais) est nommée rue du Lycée.

Gendarmerie

M. Rouquet, gendarme à cheval à Ville-neuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), est nommé brigadier à Frayssinet en remplacement de M. Bonnet, promu maréchal-des-logis à Caussade (Tarn-et-Garonne).

M. Dausserre, gendarme à pied à Sabadel, est nommé brigadier à Vayrac, en remplacement de M. Sestéré, promu maréchal-des-logis à Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne).

CAHORS

Mairie de Cahors

ADJUDICATION du Bail à loyer des Magasins contigus au promenoir couvert, situés au rez-de-chaussée de la nouvelle Bibliothèque, place de la République. — Il sera procédé le LUNDI 24 OCTOBRE courant, à deux heures du soir, dans la salle des actes publics de l'Hôtel de ville, à l'adjudication, à l'extinction des feux, au plus offrant et dernier enchérisseur du bail à loyer, pour 18 années consécutives et révolues, qui commenceront à courir le 1^{er} janvier 1899 et finiront le 31 décembre 1916

des Magasins, contigus au promenoir couvert, de la nouvelle bibliothèque, place de la République.

L'entrée en jouissance aura lieu le jour de l'adjudication.

La mise à prix est fixée pour chaque année du bail à la somme de 3.000 fr.

Les enchères ne pourront être inférieures à 50 francs.

Ne seront admis à enchérir à l'adjudication que les personnes d'une moralité et d'une solvabilité reconnues, et après avoir justifié de leur nationalité de Français ou de naturalisés.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 1.000 francs.

Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la Mairie, où les intéressés peuvent en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Mariage

Ce matin a eu lieu, en l'église St-Barthélemy, le mariage de Mlle Vacherot-Morel, belle-fille du sympathique Directeur des Postes et Télégraphes du Lot, avec M. Gaston Argenson, docteur en médecine.

Nous prions les jeunes mariés de vouloir bien agréer nos meilleurs vœux de bonheur.

Théâtre

Hier soir a eu lieu la représentation de « Mme Sans-Gêne », de MM. Sardou et Emile Moreau.

Tous les artistes ont assez bien rempli leurs rôles et surtout Mme Berny qui a été ravissante.

Nos compatriotes ont passé une excellente soirée et nous désirerions qu'il nous fut donné d'avoir de temps à autre une aussi agréable distraction.

Nous n'avons eu, pendant cette soirée, qu'une seule chose à regretter : un certain manque de tact et de courtoisie de la part de M. le régisseur, jeune encore... très jeune.

St-Parquet.

Une perle

Notre aimable confrère du *Télégramme*, reproduisant un article déjà paru dans la *Petite Gironde* et auquel nous avons répondu, écrit :

« Ils réfléchissent, les beaux jours de l'Empire ! »

Si notre confrère avait lui-même réfléchi un peu, il aurait peut-être compris que « les beaux jours de l'empire » sont assez incapables de réflexion.

Mais notre confrère est si habile qu'il trouve peut-être un sens là où il n'y en a pas ; il a pu écrire volontairement cette phrase ; il a écrit des choses si drôles !

Ne serait-ce pas là, cependant, une simple coquille du compositeur ? une petite farce du typo ?... C'est possible, après tout ?

Instruction publique

M. Ozanne est nommé professeur de lettres à l'école normale de Cahors.

M^{lle} Dabrijean est nommée directrice de l'école annexe à l'école normale de Cahors.

Armée

Par décret, M. Maratuel sous-lieutenant au 7^e de ligne, est nommé lieutenant.

Grande ménagerie Pezon

Aujourd'hui est arrivé dans notre ville, le grand établissement zoologique de Dickmann-Pezon.

Nous en reparlerons.

L'ascension de M^{me} Charly

Dimanche aura lieu l'ascension en ballon parachute exécutée par M^{me} Charly. La célèbre aéronaute lyonnaise, M^{me} Charly, ne pourra faire qu'une seule ascension ; aussi, ne peut-on qu'engager les personnes avides d'émotion de ne pas manquer d'assister à ce passionnant spectacle. L'intrepide femme partira, en effet, comme nous le disons, sans nacelle, uniquement suspendue par un pied et une main aux deux boucles placées sous sa montgolfière, et chose très attrayante aussi, au lieu d'attendre plusieurs heures pour le gonflement comme les ballons à gaz et souvent aussi pour les montgolfières ordinaires, nous verrons l'énorme aérostat se gonfler en 25 minutes sous nos yeux, grâce à un appareil ingénieux, de l'invention du capitaine Charly.

Viande de boucherie

Voici l'état officiel des animaux abattus pendant le mois de septembre dernier pour le compte de la boucherie cadurcienne :

Bœufs, 77, pesant 44,015 kilos ; vaches, 26, dont 25 pour la troupe, pesant 10,556 kilos ; moutons, 614, pesant 21,756 kilos ; veaux, 176, pesant 17,141 kilos ; porcs, 21 pesant 2,068 kilos ; chevaux ou mulets, 2, âne, 1, soit au total 917 animaux de races et de qualités diverses qui ont été livrés à la consommation.

Mouvement de la Population

Voici le mouvement qui s'est opéré pendant le mois de septembre dernier, parmi la population de notre ville :

Naissances, 12, se décomposant comme suit : gargons 6, dont un naturel ; filles 6, dont 1 naturelle, mort-né 1, mariages 4, divorces 1.

Décès 28, dont 1 de moins d'un an ; 10 de un à dix-neuf ans, 2 de 20 à trente-neuf ans, 2 de quarante à 59 ans, 13 de soixante et audessus.

Les causes de ces décès sont : 2 phthisies pulmonaires, 1 méningite tuberculeuse, 1 cancer, 1 congestion, 4 maladies organiques du cœur, 1 bronchite, aiguë, 9 diarrhées, gastro-antérite ou dysenterie, 3 sénilité, 6 autres causes de mort.

Dans ce nombre de 28 se trouvent 3 décès à l'hospice, dont 2 civils et un militaire.

Bourse

Par arrêté de M. le Ministre du commerce du 5 octobre, un nouveau quart de bourse a été attribué au jeune Bessières Georges, admis à l'école nationale d'Arts et Métiers d'Aix.

Cet élève se trouve, par suite, titulaire de 3/4 de bourse de l'Etat.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 6 ET 9 OCTOBRE 1898

Le Canonier (Allegro)	Leroux.
Ouverture du jeune Henri	Méhul.
Germaine (Gavotte)	Kelsen.
La fille du Régiment (fantaisie)	Donizetti.
Marche-Lorraine	Ganue.

De 4 h. à 5 h. (*Allées Fénélon*).

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU. — Nomination. — Nous apprenons que M. Feyt, le fils du sympathique maire de Castelnau-Montrâtier, vient d'être nommé maître-répétiteur au Lycée de Montauban.

CAILLAC. — Une protestation. — Nous avons annoncé à nos lecteurs que M. Alazard de Caillac a adressé à la Préfecture une protestation au sujet de l'élection de M. de Gaudusson, le nouveau maire.

Nous ne voulons certes pas empiéter sur les droits des juges administratifs légalement saisis de cette affaire ; nous croyons cependant avoir le droit de dire que cette protestation nous paraît parfaitement justifiée.

En effet, la séance pendant laquelle il est procédé à l'élection du maire, doit être présidée par le plus âgé des membres composant le conseil municipal.

D'autre part, il nous semble que lorsqu'il y a plusieurs tours de scrutin, ils doivent avoir lieu sans désemparer.

Or, il est arrivé que l'adjoint a ouvert la séance et a procédé à l'installation du nouveau conseiller municipal élu en remplacement de M. Valet maire, décédé. Il aurait dû, en cette circonstance, se retirer et céder la présidence au doyen d'âge. Il ne l'a pas fait. Il a continué à présider aux opérations ; et même, après chacun des deux tours de scrutin de ballottage, il a dit-on, accordé quelques minutes de congé à ses collègues, du conseil. Ceux-ci, bras-dessus, bras-dessous, se sont rendus les uns chez le sacristain, les autres chez un limonadier, soit pour recevoir des conseils, soit pour se reposer un peu des fatigues et des émotions éprouvées.

Nous n'en voulons certainement pas à M. l'adjoint de prendre un tel soin de la santé de ses collègues ; mais certains prétendent que ces repos successifs ont eu pour résultat d'amener un conseiller républicain à voter pour le maire actuel réactionnaire ; sans cela le siège de la présidence n'aurait pas été dévolu à M. de Gaudusson :

Quoiqu'il en soit, la loi nous paraît avoir été violée ; nous sommes certain que le Conseil de Préfecture aura à cœur d'en exiger, même à Caillac, la stricte observation.

LIMOGNE. — Grâce à la pluie douce et bienfaisante de ces jours derniers, la foire d'hier a été très importante, malgré la coincidence avec celle de Villeneuve (Aveyron)

Beaucoup de monde et pas mal de transactions surtout sur les grains. Il n'en était pas de même sur les bêtes à corne et les bé-

tes à laine, transactions toujours lentes vu le manque de fourrages.
Céréales. — Blé 19 et 20 fr. l'hectolitre.
Avoine 7,50 et 8 fr. id.
Maïs 12 fr. id.
Pommes de terre 6 fr. le sac.
Volaille 0,65 le 1/2 kilo.
Œufs 0,75 la douzaine.

Arrondissement de Figeac

FOURMAGNAC. — *Un curieux exploit cynégétique.* — Samedi matin, M. Paul Taurand, sous-lieutenant de réserve, propriétaire à Fourmagnac, gardait ses bœufs, au lieu dit « Travers des Hyronnelles », lorsqu'un taureau se mit soudain à gambader, à faire des bonds de-ci, de-là. Un lièvre, gité sous les buissons, se leva affolé, et, par un singulier hasard, passa sous les pieds du taureau qui lui brisa les reins.

Cela me rappelle une autre histoire de lièvre : Un chasseur aperçoit dans un fourrage un levraut endormi. — C'est inutile de le tirer, se dit-il, je vais ramasser un caillon et le tuer au gîte. Il se baisse, ramasse un autre levraut, avec lequel il tua le premier.

Se non e vero

BRETENOUX. — *Récompense.* — Nous avons signalé la courageuse conduite du gendarme Frégeac, qui avait exposé sa vie en arrêtant un cheval emporté.

Nous sommes heureux d'apprendre que ce brave militaire vient de recevoir une mention honorable du ministère de l'intérieur. Nous lui adressons nos félicitations.

Arrondissement de Gourdon

Fête républicaine

Comme nous l'avons annoncé dans le *Journal du Lot*, dimanche prochain, 9 octobre, aura lieu à Lasvaux, commune de Cazillac, un banquet en l'honneur de M. de Verninac, président du Conseil Général, vice-président du Sénat.

Les fêtes de Souillac

Voici les paroles qui ont été prononcées au banquet de Souillac par M. le Préfet du Lot :

Au nom du Gouvernement qui m'a fait l'honneur de me déléguer pour le représenter à Souillac, je suis heureux d'adresser mes plus sincères compliments aux organisateurs de cette fête patriotique et d'exprimer à l'honorable M. Cavaignac mes félicitations pour le bonheur qui lui échoit de présider à la glorification de l'amiral de Verninac St-Maur, le collaborateur dévoué et l'ami cher entre tous de son illustre père (applaudissements).

Inscrits aux mêmes belles pages de notre histoire, les noms de Cavaignac et de Verninac sont ici dans la petite patrie, l'objet d'une affection profonde (bravos) et d'autant plus chaleureuse qu'ils revivent en des héritiers pieusement fidèles aux traditions

de ces vaillants républicains de 1848 (applaudissements).

D'autres qui connurent son intimité et qui furent ainsi tout près de son cœur vous diront le grand caractère que fut l'amiral de Verninac St-Maur dans les diverses phases de sa vie, comme homme privé, comme marin, comme ministre de la marine et comme gouverneur de l'Inde. Je veux seulement, me faisant l'interprète de vous tous, évoquer au début de ces fêtes commémoratives le souvenir d'un citoyen éminent qui naguère aussi occupa le ministère de la marine et que la représentation nationale éleva à la première magistrature du pays. Chef de l'Etat depuis le 17 janvier 1895, il préside aux destinées de la France avec une grandeur et une dignité qui commandent le respect et l'estime du monde entier (vifs applaudissements).

Messieurs, je lève mon verre en l'honneur de M. Félix Faure, le vénéré président de la République française.

* * *

SOULLAC. — *Vélocipédie.* — Voici le résultat des courses vélocipédiques du lundi 3 octobre :

Course juniors d'encouragement : 1^{er} prix, Gardarein ; 2^e, Bizac, de Souillac.

Course départementale : 1^{er} prix, Manié, de Cahors ; 2^e, Buflan, de Souillac.

Course régionale : 1^{er} prix, Saint-Christophe, de Ribérac ; 2^e, Aymard.

Course internationale : 1^{er}, prix, Saint-Christophe ; 2^e, Dartigues.

Course consolation : 1^{er} prix, Lacombe, de Mauriac ; 2^e, Danhaut, d'Aurillac.

Course d'honneur : Prix unique, objet d'art, Dartigues.

GIGNAC. — *Vol.* — Ces jours derniers, des malfaiteurs se sont introduits, pendant la nuit, dans la vigne du nommé Pierre Dalle, couvreur à Gignac, canton de Souillac, et y ont volé quatre vingts kilogrammes de raisins estimés 18 fr. environ.

Les auteurs de ce vol audacieux sont inconnus.

Une enquête a été ouverte par la gendarmerie de Souillac.

Toujours les mêmes ! — Depuis bientôt 20 ans qu'elles existent, leur composition n'a jamais varié, un choix scrupuleux a toujours eu lieu dans l'achat des matières premières, une surveillance de tous les instants a présidé à leur fabrication. Voilà les principales raisons qui ont fait des Pilules Suisses le médicament populaire par excellence, et le seul avec lequel on puisse faire une cure assez longue à peu de frais. Lisez la brochure de 1,000 attestations.

PETITE CORRESPONDANCE

✉ A. M. B. — Pour traiter utilement la question posée, il convient de savoir si l'emplacement sur lequel le chemin actuel a été établi est propriété communale.

Répondre aux questions suivantes :
Le terrain a-t-il été acquis par la commune ou cédé gratuitement ?
L'ancien chemin a-t-il été aliéné par la com-

mune ou bien en conserve-t-elle toujours la propriété ?

✉ A. M. M. — L'obligation d'éclairer la nuit les voitures circulant sur les voies publiques résulte pour les voitures non affectées au transport des personnes et circulant sur les routes nationales ou départementales et sur les chemins de grande communication de l'art. 15 du règlement d'administration publique du 10 août 1852 et pour les voitures de messageries de l'art. 28 du même décret.

Elle ne s'applique pas, de droit, aux voitures servant exclusivement au transport des récoltes mais elle peut leur être imposée par arrêté du préfet ou du maire. (Décret du 10 août 1852, art. 15 ; Cassation 30 avril 1857).

Des arrêtés préfectoraux ou municipaux peuvent également s'étendre aux voitures de toute catégorie ; art. 97 de la loi du 5 avril 1884 et art. 99 et 21 de la loi du 21 mai 1836.

✉ A. M. M. — Il ne peut être dressé procès-verbal à une personne non munie d'un permis de chasse qui aurait tué des volailles causant des dégâts à sa propriété ; la loi du 6 octobre 1791 sur la police rurale porte ce qui suit à l'art. 12 du titre II : Si ce sont des volailles de quelque espèce que ce soit qui causent le dommage, le propriétaire, le détenteur ou le fermier qui l'éprouvera, POURRA LES TIRER, mais seulement sur les lieux au moment du dégât.

Un arrêt de la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation du 13 octobre 1885, interprétant cet article de loi, a décidé que cette faculté est subordonnée à cette double condition : qu'il s'agisse d'un bien rural ; qu'il s'agisse d'un dégât actuel et effectif.

Il sera répondu dans le prochain N° à la 2^e question.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 9 octobre 1898

Mariages

Argenson, Louis-Ernest, docteur en médecine et Vacherot Françoise-Marguerite.

Décès

Roux, Pierre, vigneron, 68 ans, impasse Mordaigne, 4.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché se sont modifiées dans un sens plutôt favorable, aux offres de ces jours derniers ont succédé des demandes assez suivies qui ont provoqué un relèvement assez sensible des cours. En même temps les affaires ont repris une certaine activité qui n'est du reste que toute naturelle à cette époque.

Le 3 0/0 a passé de 102,30 à 102,35 ; le 3 1/2 0/0 de 105,80 à 105,95 ; l'Amortissable à 100,97 n'a pas varié.

Le Crédit Foncier à 707 a repris de 2 fr. ; le Crédit Lyonnais a monté de 4 fr. à 857 ; le Comptoir National d'Escompte cote 585 et la Société Générale 542 ex-coupon. La Banque des valeurs industrielles s'est avancée à 204.

Le Suez clôture à 3,698 au lieu de 3,690. Parmi nos Chemins, le Lyon finit à 1,930, le Nord à 2,125 et l'Orléans à 1,850 ex-coupon.

Les fonds étrangers clôturent : l'Italien à 92,45, le Turc D à 22,35, la Banque Ottomane à 548, l'Extérieure à 42,92, le Portugais à 24,25 et le Russe 3 0/0 1891 à 96,65.

Ax comptant, les obligations des Chemins de fer Ethiopiens se traitent à 300 fr.

Les personnes qui désirent s'assurer une situation honorable, particulièrement les officiers retraités, peuvent lire avec intérêt à la 4^e page, l'annonce de la Société **La Famille Militaire**.

Pour ce qui était d'y répondre il ne fallait pas y songer. Non pas que je sois brouillé avec l'écriture, sacrédieux ? On manie, Dieu merci, la plume comme l'épaulon. Mais on avait ma foi, d'autres chats à fouetter, depuis les kaiserlicks de Mélas, d'Alvinzi et de l'archiduc Charles, jusqu'aux Mameluks de Mourad-Bey.

A la formation de la garde consulaire, le sous-officier était entré d'emblée dans cette troupe d'élite. Sa belle conduite à Marengo lui avait valu un sabre d'honneur.

Oui, mais un pli cacheté de noir l'attendait au quartier du Luxembourg à son retour de la campagne : le vieux trompette de Chamboran venait de passer de vie à trépas. Et Denise restait désormais seule et désolée à la maison.

Le parti du brave garçon était pris en un instant.

Savary s'occupait à réorganiser l'ancienne maréchaussée dans les départements. Notre grenadier à cheval sollicita la faveur de servir dans ce corps. Sa requête ayant été mise sous les yeux du Premier Consul avec les pièces à l'appui.

— Je connais cet excellent sujet, avait déclaré Bonaparte. Il est actif, intrépide, intelligent. Avec cela, une poigne de fer et un cœur d'or. C'est un gaillard comme il en faut pour ramener et maintenir l'ordre à l'intérieur du pays. Pour stimuler son zèle, il serait convenable de lui accorder de l'avancement. Vous verrez, citoyen ministre de la guerre à lui faire échanger ses galons contre une épaulette et l'envoyer dans les Vosges, où, familier avec la nature des localités et le caractère des in-

DERNIÈRE HEURE

De notre correspondant parisien :

Est interdite la circulation en France du numéro 40 du journal autrichien *Humoristische Blätter*, publié à Vienne et portant la date du 2 octobre courant, lequel contient à la 4^e page un dessin injurieux pour le président de la République.

Les préfets sont priés de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de cette décision.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

AVIS DE LA COMPAGNIE

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a consenti, sur la demande du Commissariat général de l'Exposition, une réduction de 50 % sur les prix de ses tarifs généraux et spéciaux, avec minimum de 2 centimes par tonne et par kilomètre, pour le transport des matériaux destinés à la construction des palais, pavillons et autres ouvrages que l'Administration de l'Exposition de 1900 édifiera en vue de cette Exposition.

Les intéressés devront s'adresser au Commissariat général de l'Exposition pour faire ramener, par son intermédiaire, à ce taux de réduction, les prix qui leur auraient été réclamés pour ces transports.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gacogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salles-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **25 jours**, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

IMPRIMERIE & JOURNAL

à céder pour raisons de famille. Maison en pleine prospérité située sur l'une des plus belles plages du littoral de la Manche. — Matériel en très bon état.

Journal hebdomadaire grand format, — bi-hebdomadaire pendant la saison. Faible loyer, comprenant : Chalet d'habitation, ateliers d'imprimerie, deux jardins. Bail 12 ans, avec promesse de vente.

Ecrire H. G., Agence Havas, 8, Place de la Bourse, à Paris.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 7

L'hôtellerie sanglante

PAR PAUL MAHALIN

PREMIÈRE PARTIE

Les Assassins

III

INTER POCULA ET DAPES.

Le dessert est l'instant des expansions, des épanchements, des confidences. Le sous-officier ne s'en montrait point chiche.

C'était un enfant de giberne : le fils d'un trompette et d'une cantinière de Chamboran. Sa mère était morte sous le drapeau en lui donnant une petite sœur. Son père, blessé à Rosbach près du maréchal de Soubise, avait dépouillé l'uniforme pour entrer au service de son ancien major, riche gentilhomme du baillage de Mirecourt, en Vosges. Chez les serviteurs de ce temps-là, obéissance signifiait dévouement, et non servilité. Aux gages du marquis, son maître, l'ex-houzard avait conservé intacte sa dignité d'homme et de soldat. C'est ainsi qu'il n'avait pas voulu que son feu portât d'autre livrée que la livrée du roi, qui

était alors celle de la France.

Elevé militairement dès le berceau, le gars s'était enrôlé en 1790 dans Conti-Cavalerie, dont le dépôt tenait garnison à Pons-à-Mousson. Puis, ce régiment de Conti étant devenu 5^e dragons et ayant échangé sa cornette blanche fleurdelisée contre le guidon tricolore, notre volontaire avait suivi les nouvelles couleurs de la nation partout où il y avait des horions à « se repasser » et des lauriers à cueillir...

— Du diable, disait-il, si pendant une demi-douzaine d'années que j'ai traîné mes bottes du Zuiderzée jusqu'au Tibre et des plaines grasses de la Lombardie aux champs sablonneux du Ghiseh, du diable si j'ai seulement pensé à demander une permission de huit jours pour aller embrasser le vieil homme et la sœur ! Avec nos généraux, voyez-vous, pas moyen de s'amuser aux bagatelles de la famille. Tous les six mois, la République nous laissait cinq minutes pour souffler ; nous profitions des cinq minutes pour dormir, — et nous soufflions en marchant.

— Pourtant, vous avez reçu des nouvelles du pays ! questionna l'émigré avec une inquiétude dont nos lecteurs auront plus tard l'explication ?

— Bon ! trois lettres, ni plus ni moins, la première à Mayence, la deuxième à Milan et la troisième à Héliopolis. Et quelles lettres ! Toujours la Rocambole :

« Ayant pour but de t'informer que nous sommes en bonne santé, nous désirons que la présente te trouve de même. »

LE
DRAME DES CHARTRONS

PAR JULES DE GASTINE

PREMIÈRE PARTIE

Les deux rivaux

VI

— Mais c'est invraisemblable ! Vous ne le ferez croire à personne ! Si vous voulez nier, prenez-vous-y au moins plus adroitement.

— Je n'ai pas d'adresse à mettre dans mes réponses. Je dis ce qui est.

Le magistrat eut un geste d'impatience.

— C'est bien fit-il... Vous vous expliquerez avec le juge d'instruction... Ce que j'en faisais, c'était pour vous permettre de vous justifier, et n'être pas obligé de vous emmener, vous, monsieur Edgar de Cordouan, à travers Bordeaux, comme un criminel, les menottes aux mains.

Edgar ferma les yeux.

A l'instant même où le commissaire l'exprimait, cette pensée venait de lui sauter à l'esprit.

Le temps se passait. Déjà des lueurs apparaissaient à travers la transparence des rideaux. Le jour allait se lever, et, en attendant qu'il eût pu faire la lumière, démontrer son innocence, il serait enchaîné, traité comme un malfaiteur. Toute la ville répéterait son nom avec horreur, il y aurait des cris de mort sur son passage ; de la honte s'amasserait autour de son nom ; tous ceux qui ne le connaîtraient pas admettraient la possibilité de sa culpabilité, et peut-être même, parmi ceux qui le connaissaient, y en aurait-il qui auraient des doutes, comme ce commissaire, comme tous ces gens qui étaient là, qui l'entouraient et qui souriaient à ses protestations.

Le malheureux songea à Ariane de Millanges, à son grand-père, à Henri Soulac son rival, qui serait tout disposé à le croire criminel, parce qu'il y avait son intérêt. Et si on allait persister malgré ses dénégations ? Si son honorabilité, son nom ne suffisaient pas à le défendre contre une arrestation préventive, une mise en jugement, une comparution en cour d'assises, une condamnation peut-être ! Le pauvre jeune homme frissonna.

Toute son impassibilité disparut pour faire place à la plus profonde, à la plus douloureuse épouvante qui pût envahir le cœur d'un homme.

Il vit en un clin d'œil son avenir perdu, son mariage manqué, Ariane devenant la femme d'un autre, Ariane qu'il adorait, Ariane, le sourire et la lumière de sa vie !

Tout le monde remarqua le changement instantané produit dans la physionomie de l'in-

fortuné, et on l'attribua à la découverte qui venait d'être faite et aux paroles que le commissaire avait prononcées.

Celui-ci même, heureux de son effet, dit tout bas à un de ses hommes :

— Il est touché !... Dans dix minutes, il avouera tout...

Pendant ce temps, on avait étendu et installé sur le lit, au pied duquel elle avait été frappée, la malheureuse Delphine Lagrange.

Les agents lui avaient fait une toilette sommaire, et l'un d'eux, en essayant de ramener les mains sur la poitrine, avait tout à coup poussé une exclamation de stupeur.

On s'empressa autour de lui...

— Quoi ? Qu'y a-t-il ?

— Un bouton... le bouton de l'assassin que la morte, en se débattant sans doute, a arraché de sa main crispée.

Le commissaire bondit vers le lit.

— Un bouton ! C'est vrai !... Oui... oui, je vois la scène... Il y a eu lutte, et, dans la lutte... Oh ! mais voilà un nouvel indice... une preuve irréfutable, cette fois !

Tout le monde, sauf Edgar de Cordouan et les deux agents qui le surveillaient, sauf Tartas qui restait près de la porte, immobile comme une cariatide, ayant sur ses lèvres larges un sourire énigmatique de sphinx, sauf Tartas, qui semblait étranger à tout ce qui se passait et que rien n'émouvait, sauf ce groupe, disons-nous, tout le monde s'était précipité vers le lit.

A l'énoncé de cette nouvelle trouvaille, Edgar s'était senti pris d'une terreur folle,

d'une de ces terreurs insensées qui font tout croire possible.

Il avait songé aussitôt au bouton manquant à sa redingote et dont la malheureuse Delphine avait remarqué la disparition. Si c'était ce bouton qu'on retrouvait entre ses mains ? Non, c'était impossible. Il aurait fallu que l'assassin eût été commis par quelqu'un qui l'avait machiné dans le but de le perdre, lui ! C'était de la folie ! Le bouton, au contraire, allait servir à sa justification, mettre la police peut-être sur les traces du vrai coupable.

Et il attendait avec une trépidation d'angoisse qu'on le lui montrât.

Le commissaire, qui s'était emparé de la précieuse pièce à conviction, vint vers Edgar.

Il lui mit l'objet, sous les yeux.

— Reconnaissez-vous ce bouton ?
Le fiancé d'Ariane de Millanges regarda, sursauta, devint plus livide qu'il ne l'était encore.

— Oui, monsieur, répondit-il d'une voix mourante.

— Il est à vous ?

— Il est à moi.

Rapidement le magistrat avait vérifié ceux de la redingote.

— C'est un bouton de la redingote que vous avez sur vous ?

— Oui, Monsieur.

— Et justement il en manque un.

— Je le reconnais...

Et le malheureux pensa :

— On a voulu me perdre !... Qui ? Pourquoi ? C'en est fait de moi !... (A suivre.)

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). — Sommaire du n° 1323, du 8 octobre 1898.

L'ozone et les phénomènes de phosphorescence, par M. Otto. — Mémoires de géologues, par G. — Marine japonaise, par G. V. — Agrandisseur automatique, par G. Mareschal. — L'altitude des météores, par L. Barré. — Le type normand contemporain, par le Dr Ed. Spalikowski. — Perforatrices électriques, par J. Laffargue. — L'hélocère, par Paul Mégnin. — La manne des Hébreux, par Henri Chastrey. — L'âge de pierre, par L. Jacquot. — Chaînes et roues de chaînes, par L. Leroy. — Nouveau pot à fleurs à irrigation souterraine, par Albert Maumené. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 3 octobre, par Ch. de Villedeuil. — Néologie : G. de Mortillet, par Capitan.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1349^e livraison (8 octobre 1898).

Les plumes du Paon, par G. de Beauregard et H. de Gorse. — La cathédrale de Chartres, par Anthyme Saint-Paul. — Lettres du régiment, par Louis d'Or. — Satan le Baudet, Félix Laurent. — Le macropode, par Ferdinand Mørlet.

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Hachette et Co, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du N° 41 (8 octobre 1898).

1° Les Troglodytes de la Tunisie méridionale (Souvenir d'un séjour chez le Califat de Matma), par M. le lieutenant Brun.

2° A travers le monde : Au pays des Mystères Bretons : Le mystère de Saint-Gwénolé à Ploujean-Morlaix, par Théophile Janvrais.

3° L'expansion coloniale : Le télégraphe transcontinental africain, par Paul Combes.

4° A travers la nature : Au pôle Sud. — L'expédition Borchgrevink.

5° Livres et Cartes.

6° Les Revues étrangères : La femme au Monténégro (Bibliothèque universelle et Revue suisse). — Le chemin de fer de l'Usambara (Deutsche kolonialzeitung).

Abonnements : Un an, 20 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et Co, 79, Bd Saint-Germain, Paris.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris. — Sommaire du 2 octobre.

V^{ss} Nacla : Chronique mondaine. — Geneviève Schopin : Le Ramadan. — Daniel Riche : Le charme d'amour (suite). — Jules Simon : Le péché originel (fin.). — Emile Richebourg : Les martyrs du mariage (fin.). — G. de Raimès : Bon-Ziana. — Alexis Bouvier : La petite Duchesse (suite). — Variétés.

LE MUSÉE DES FAMILLES (65^e année) paraissant deux fois par mois, publiée dans son numéro du 1^{er} octobre 1898 :

Le vieux Hambourg, par E. Huizelin. — Cousinette, par Cl. Vautel. — Expiation, par H. Bartol. — A propos d'une vieille estampe, par J. Penholder. — L'anneau de corail, par Miranda. — Les Tziganes de Hongrie, par L. Balthazard. — En voyage, par Drut-Fontès. — Gaietés du mois, par Willy. — Mémoires d'un vétérinaire, par Vaxelaire. — Mosaïque, par Eug. Muller.

Illustrations par Guido, E. Bayard, Cl. Vautel, et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement : Paris, un an 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

HOTEL DE LA COMPAGNIE D'ORLÉANS à Vic-sur-Cère (Cantal)

ouvert du 1^{er} juin au 15 octobre de chaque année

L'hôtel est au milieu d'un parc clos et boisé de cinq hectares, à côté d'une forêt.

Altitude : 750 mètres au-dessus du niveau de la mer.

A cinq minutes à pied de la station de Vic-sur-Cère. — Omnibus à tous les trains.

Voisin de l'établissement hydrothérapique et de la source minérale.

Voisin d'un casino avec troupe d'opérette et de comédie jouant pendant la saison.

Éclairage électrique dans toutes les chambres.

Grande salle à manger de 100 couverts. — Restaurant. — Billard. — Grande véranda fermée, de 40 mètres de longueur.

Distribution à tous les étages d'eau potable reconnue de pureté exceptionnelle par l'Institut Pasteur.

55 chambres à un et deux lits.

Balcons. — Belle vue sur la vallée de la Cère et sur la montagne.

Jeu de law-tennis.

Bains dans l'hôtel.

Boîte aux lettres dans l'hôtel.

Télégraphe à la station et à la ville.

Location de voitures pour excursion.

La ville de Vic-sur-Cère, chef-lieu de canton, compte 1,700 habitants. — Église.

BILLETS D'ALLER ET RETOUR DE FAMILLE

Pour les stations thermales de Chamblet-Néris (Néris), Évaux-les-Bains, Moulins (Bourbon-l'Archambault), Laqueuille (la Bourboule et le Mont-Dore), Royat, Rocamadour (Miers), Vic-sur-Cère.

Réduction de 50 % pour chaque membre de famille en plus du deuxième.

Il est délivré, du 15 Mai au 15 Septembre, dans toutes les gares du réseau d'Orléans, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des Billets d'Aller et Retour collectifs de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour les stations ci-dessus indiquées.

Les Billets sont établis par l'itinéraire à la convenance du Public ; l'itinéraire peut n'être pas le même à l'Aller et au Retour.

La durée de validité des billets, à compter du jour du départ, ce jour non compris, est de 30 jours.

Cette durée peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une période de quinze jours, moyennant supplément.

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR À PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS.

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du

réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Beg-Meil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Pour plus amples renseignements, consulter le Livret-Guide de la Compagnie, dont l'envoi gratuit est fait sur demande adressée à l'Administration centrale, 1, place Valhubert, Paris.

J. VALDIGUÉ PHOTOGRAPHE A CAHORS

Lauréat des grandes Expositions Internationales, 7 fois Hors Concours.

Opère tous les jours, de 8 h. du matin à 5 h. du soir. — Tous genres de travaux garantis avant livraison. — Derniers progrès du jour.

Spécialité d'AGRANDISSEMENTS INALTÉRABLES jusqu'à 2 mètres de hauteur sur 1 mètre de large.

Portraits de toute dimension depuis la carte de visite jusqu'à la grandeur naturelle. Reproduction de vieilles photographies en tous genres. Gravures (dessins, objets d'art), autographes etc. Travaux à domicile pour Ingénieurs, Architectes. Toutes les nouveautés photographiques tons exécutées par M. Valdiguie, des échantillons de ces dernières sont exposés dans son salon. Tous les travaux sont livrés absolument irréprochables et sont recommandés s'ils ne plaisent pas. Vues de Cahors et des environs.

ECOLE DE NOTARIAT

Enregistrement et hypothèques

THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE TOULOUSE (36^e ANNÉE)

Rentrée le 15 octobre. — Succès certain

MAISON G. BLANC, TAILLEUR, CAHORS

Cette maison se recommande à sa nombreuse clientèle par la parfaite exécution des commandes qui lui sont confiées.

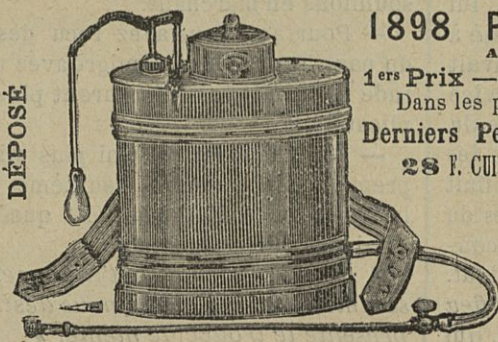
On trouvera dorénavant chez M. Blanc, des costumes en nouveautés françaises et anglaises, garanties en aussi belle qualité que partout ailleurs, avec doublures et confections irréprochables, au prix ordinaire

de 70 francs sur mesure

et au-dessus.

Les clients, habitant Cahors, qui ont l'intention de commander un costume (saison hiver) ont tout intérêt à faire dès à présent leur choix et leur commande tout en fixant au premier novembre, par exemple, la date de livraison

Tout en facilitant ainsi le travail de la maison, on est assuré que tous les soins seront donnés aux commandes, ce qui est toujours plus difficile en temps de presse.



1898 PULVÉRISATEUR-DEPEYRE

A pompe directe et air comprimé

1^{er} Prix — Hors Concours — Médailles d'Or

Dans les principaux Centres viticoles de France

Derniers Perfectionnements. Appareil garanti

28 F. CUIVRE JAUNE — 30 et 32 F. CUIVRE ROUGE

F. DEPEYRE, Inventeur-fabricant

Chevalier du Mérite Agricole

18, Boulevard Gambetta, à Cahors (Lot).

NOTA. — Vu le grand nombre de demandes prière de se faire inscrire au plus tôt.